



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquantième session

Bonn, 17-27 juin 2019

Point 3 de l'ordre du jour

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

**Programme de travail de Nairobi sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité
et l'adaptation à ces changements**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a salué le rapport annuel sur l'exécution des activités inscrites au Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements (Programme de travail de Nairobi) que le secrétariat a établi sous la conduite générale de son président¹.
2. Le SBSTA s'est félicité de la facilité de lecture du rapport annuel et a encouragé le secrétariat à adopter une approche similaire dans ses futurs rapports.
3. Le SBSTA s'est félicité du plan de travail du Programme de travail de Nairobi pour 2019-2020, qui figure dans le rapport annuel, notant que le plan de travail est indicatif et souple.
4. Le SBSTA s'est également félicité du rapport du douzième Forum des coordonnateurs consacré à la diversification économique², qui s'est tenu sous la direction générale de son président, parallèlement à sa quarante-neuvième session³.
5. Afin d'appuyer l'exécution des activités prescrites dans le cadre du Programme de travail de Nairobi, le SBSTA a demandé au secrétariat de faire figurer dans les futurs rapports annuels du Programme de travail de Nairobi des informations sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des plans de travail du Programme de travail de Nairobi ainsi que sur l'expérience acquise par les utilisateurs des connaissances en matière d'accès aux produits axés sur le savoir qui sont élaborés dans le cadre du Programme de travail de Nairobi et à leur utilisation⁴.

¹ FCCC/SBSTA/2019/INF.1.

² Disponible à l'adresse https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Proceedings_2019.02.12_FPF%20summary_FINAL2.pdf.

³ De plus amples renseignements sur le douzième Forum des coordonnateurs sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/12th-focal-point-forum-of-the-nairobi-work-programme>.

⁴ Comme indiqué dans le document FCCC/SBSTA/2019/INF.1, par. 12 et 13.



6. Le SBSTA a également demandé au secrétariat de solliciter l'avis des utilisateurs des connaissances, y compris des coordonnateurs nationaux, sur l'accessibilité, l'applicabilité et la clarté des produits axés sur le savoir du Programme de travail de Nairobi.

7. Le SBSTA a en outre demandé que les futurs rapports annuels du Programme de travail de Nairobi donnent un aperçu des progrès réalisés par rapport au plan de travail annuel du Programme de travail de Nairobi en utilisant la méthode du Programme de travail de Nairobi en matière de connaissances à orientation pratique.

8. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir l'ordre de priorité des domaines thématiques suivants du Programme de travail de Nairobi, conformément à son mandat à sa quarante-huitième session⁵ :

a) Les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les crues éclair, les tempêtes de sable et de poussière, les cyclones et les fortes précipitations ;

b) La sécheresse, la pénurie d'eau et la neutralité en matière de dégradation des terres ;

c) Les forêts et les prairies ;

d) Les océans, les zones côtières et les écosystèmes, y compris les mégadeltas, les récifs coralliens et les mangroves ;

e) L'agriculture et la sécurité alimentaire.

9. Le SBSTA a invité les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi à diffuser des informations et des connaissances pour éclairer la planification et l'action en matière d'adaptation aux niveaux régional, national et infranational, en particulier dans les domaines thématiques mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus.

10. Le SBSTA a demandé que les questions intersectorielles soient examinées en relation avec les activités relevant du Programme de travail de Nairobi.

11. Le SBSTA s'est félicité des contributions du Programme de travail de Nairobi et de ses organisations partenaires aux travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Il a invité le secrétariat, en collaboration avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi, à continuer de contribuer aux efforts déployés par le Groupe d'experts pour fournir des orientations et des conseils techniques dans le contexte des plans d'adaptation nationaux, conformément au plan de travail indicatif du Programme de travail de Nairobi.

12. Le SBSTA s'est félicité des conseils donnés par le Comité de l'adaptation⁶ sur l'exécution des mandats du Programme de travail de Nairobi concernant les programmes de travail des organes constitués et sur les possibilités d'aligner les travaux sur ceux des organes, des secteurs d'activité et des dispositifs institutionnels pertinents⁷, et a prié le secrétariat de donner suite à ces conseils.

13. Suite à l'avis du Comité de l'adaptation mentionné au paragraphe 12 ci-dessus, le SBSTA a également prié le secrétariat de collaborer avec les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi pour contribuer aux travaux confiés au Comité de l'adaptation par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris⁸ ainsi qu'aux activités relatives aux connaissances en matière d'adaptation énoncées dans le plan de travail triennal du Comité de l'adaptation⁹, notamment :

a) Élaborer et mettre à jour un inventaire des méthodes d'évaluation des besoins d'adaptation ;

⁵ FCCC/SBSTA/2018/4, par. 21.

⁶ En réponse à l'invitation lancée au paragraphe 19 du document FCCC/SBSTA/2018/4.

⁷ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/20190411_ac15_letter%20NWP%20advice.pdf.

⁸ Voir le document AC/2016/2, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/node/193710>.

⁹ Voir https://www4.unfccc.int/sites/NWPStaging/Documents/LAKI_e-pub_2018.pdf.

b) Partager l'expérience et les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes de suivi et d'évaluation.

14. Le SBSTA a invité le Comité de l'adaptation à examiner, selon qu'il conviendrait, les travaux que le Programme de travail de Nairobi mène dans le cadre de ses mandats relatifs à la communication sur l'adaptation et au bilan mondial.

15. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous la direction de son président, de communiquer des informations sur les travaux et les mandats du Programme de travail de Nairobi aux organes constitués et aux dispositifs institutionnels compétents et de les inviter à envisager de collaborer avec le Programme de travail de Nairobi, selon qu'il convient.

16. Le SBSTA s'est félicité que les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi et les organisations compétentes collaborent pour combler les déficits prioritaires de connaissances dans le contexte de l'Initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation et s'est félicité de la poursuite des partenariats, notamment de la collaboration des universités du monde entier avec les gouvernements et les communautés sur le terrain, qui vise à contribuer à la validation des informations et à faire part des déficits de connaissances de façon pertinente sur le plan local¹⁰.

17. Le SBSTA a prié le secrétariat de collaborer avec les partenaires et les organisations compétentes dans le domaine thématique des océans, notamment pour organiser le treizième Forum des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi sur le thème des océans, parallèlement à sa cinquante et unième session (décembre 2019).

18. Le SBSTA a également prié le secrétariat d'inviter le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à faire part des conclusions de son prochain rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans un climat en évolution au treizième Forum des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi.

19. Le SBSTA a en outre prié le secrétariat d'étudier les moyens de programmer les forums des coordonnateurs du Programme de travail de Nairobi de façon à permettre la participation des Parties et des organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi.

20. Le SBSTA a invité toutes les Parties, organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi et autres organisations compétentes à fournir l'appui voulu pour que des experts compétents, y compris des experts de pays en développement, puissent participer au Forum des coordonnateurs.

21. Le SBSTA a prié le secrétariat de renforcer les moyens actuels de diffuser et de faire connaître les produits existants et nouveaux axés sur le savoir, y compris les outils et méthodes, et d'étudier de nouvelles modalités.

22. Le SBSTA a remercié l'Union européenne et le Japon de leur appui financier à l'exécution des activités prévues dans le cadre du Programme de travail de Nairobi.

23. Le SBSTA a invité les Parties, les organisations partenaires du Programme de travail de Nairobi et les autres organisations compétentes à soutenir, financièrement ou en nature, selon qu'il convient, l'exécution d'activités au titre du Programme de travail de Nairobi.

24. Le SBSTA a pris note de l'estimation des incidences budgétaires de l'exécution par le secrétariat des activités prévues aux paragraphes 3, 11, 12, 16, 17 et 21 ci-dessus, et a demandé que les activités du secrétariat prévues dans les présentes conclusions soient exécutées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

¹⁰ Voir https://www4.unfccc.int/sites/NWPSStaging/Documents/LAKI_e-pub_2018.pdf.